



# Plan Séisme (2005-2010)



**Philippe Sabourault**

Responsable de la conduite nationale du Plan Séisme  
Chargé de mission risques sismiques, volcaniques et tsunamis

Journée SISMOVALP – Risque sismique dans les vallées alpines – Grenoble, 21 juin 2007

## Des séismes destructeurs en Métropole

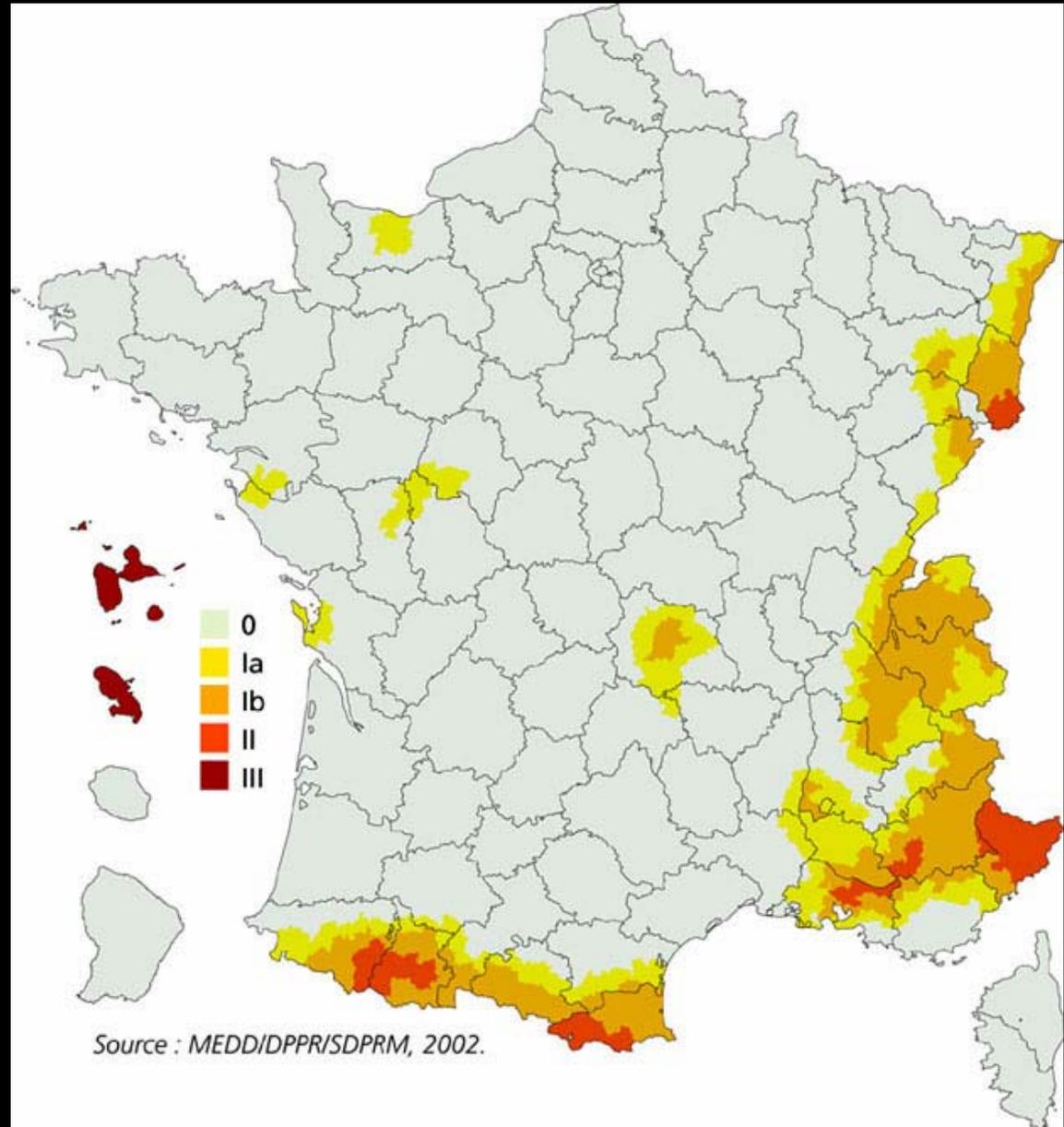
- Bâle 1356, Intensité IX : 300 morts
- Bagnères-de-Bigorre (21 juin 1660), Intensité VIII-IX
- Lambesc (11 juin 1909) M=6 : 46 morts , 250 blessés, 230 à 380 millions d 'euros de dégâts

Si le séisme de Lambesc avait eu lieu en 1982 dans les mêmes conditions, on estime les conséquences à 400 et 970 morts, 1850 à 5650 blessés et 710 millions d 'euros de dégâts.

# La réglementation nationale

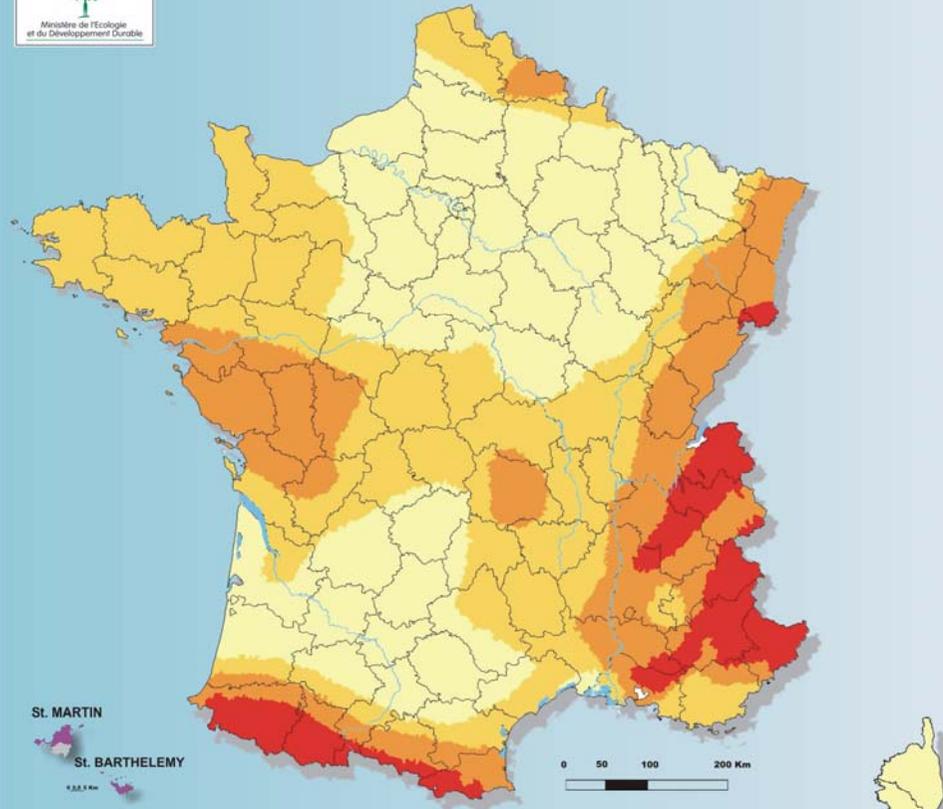
- Zonage sismique depuis 1991
- Bâtiments neufs : règles construction parasismique obligatoires pour zones Ia-Ib-II et III

III	Forte
II	Moyenne
Ib.	Faible
Ia.	Très faible mais non négligeable
0.	Négligeable mais non nulle





# Aléa sismique de la France



ST. MARTIN  
ST. BARTHELEMY

GUADELOUPE  
LA DESIRADE  
MARIE-GALANTE  
LES SAINTES

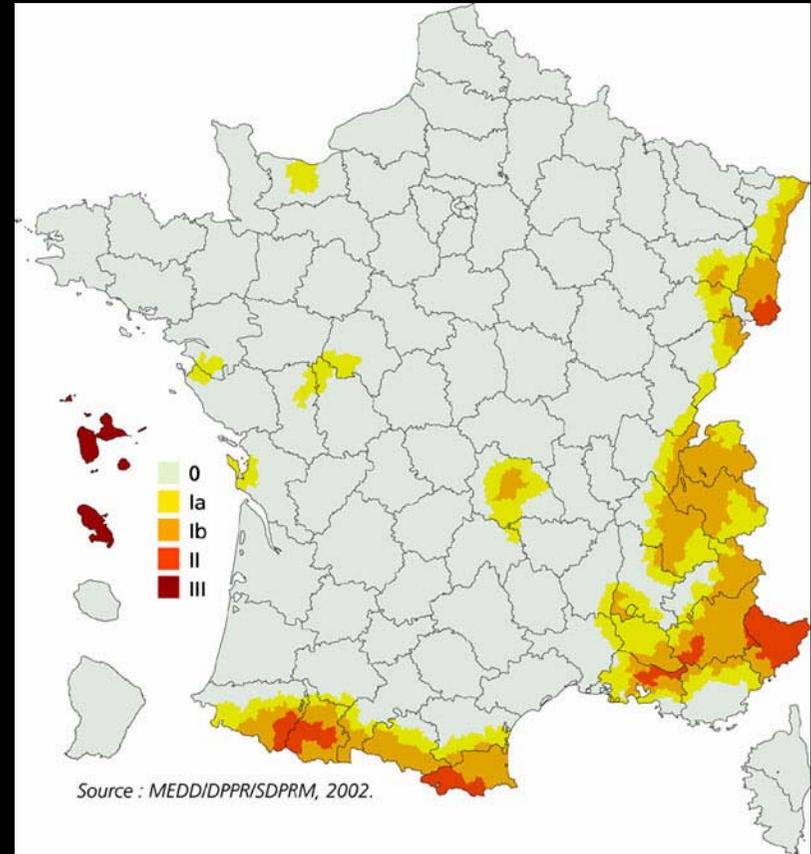
MARTINIQUE

LA REUNION

GUYANE

MIQUELON  
SAINT-PIERRE

Aléa	Mouvement du sol
très faible	accélération < 0.7 m/s <sup>2</sup>
faible	0.7 m/s <sup>2</sup> ≤ accélération < 1.1 m/s <sup>2</sup>
modéré	1.1 m/s <sup>2</sup> ≤ accélération < 1.6 m/s <sup>2</sup>
moyen	1.6 m/s <sup>2</sup> ≤ accélération < 3.0 m/s <sup>2</sup>
fort	accélération ≥ 3.0 m/s <sup>2</sup>



Source : MEDD/DPPRIS/SDPRM, 2002.

## Zonage réglementaire (décret 14 mai 1991)

III	Forte
II	Moyenne
Ib.	Faible
Ia.	Très faible mais non négligeable
O.	Négligeable mais non nulle

## Des constats alarmants en France => nécessité d'un Plan Séisme

- Un phénomène avéré surtout aux Antilles mais aussi dans les zones montagneuses métropolitaines
- Une faible culture du risque
- La perte de la mémoire du risque
- Un mauvais respect des règles de construction parasismique

# Le Plan Séisme

**Programme interministériel** (Écologie, Équipement, Logement, Intérieur, Recherche, Outremer, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Travail, ... ) :

4 Chantiers, des ateliers, des actions (plus de 80)

Durée : **6 ans** ( 2005 à 2010 )

Conduite nationale du programme : **MEDD**

**Déclinaison régionale** du programme suivant les besoins locaux > animation et pilotage locaux

Actions réalisées par les **différents acteurs** du risque sismique (publics et privés)

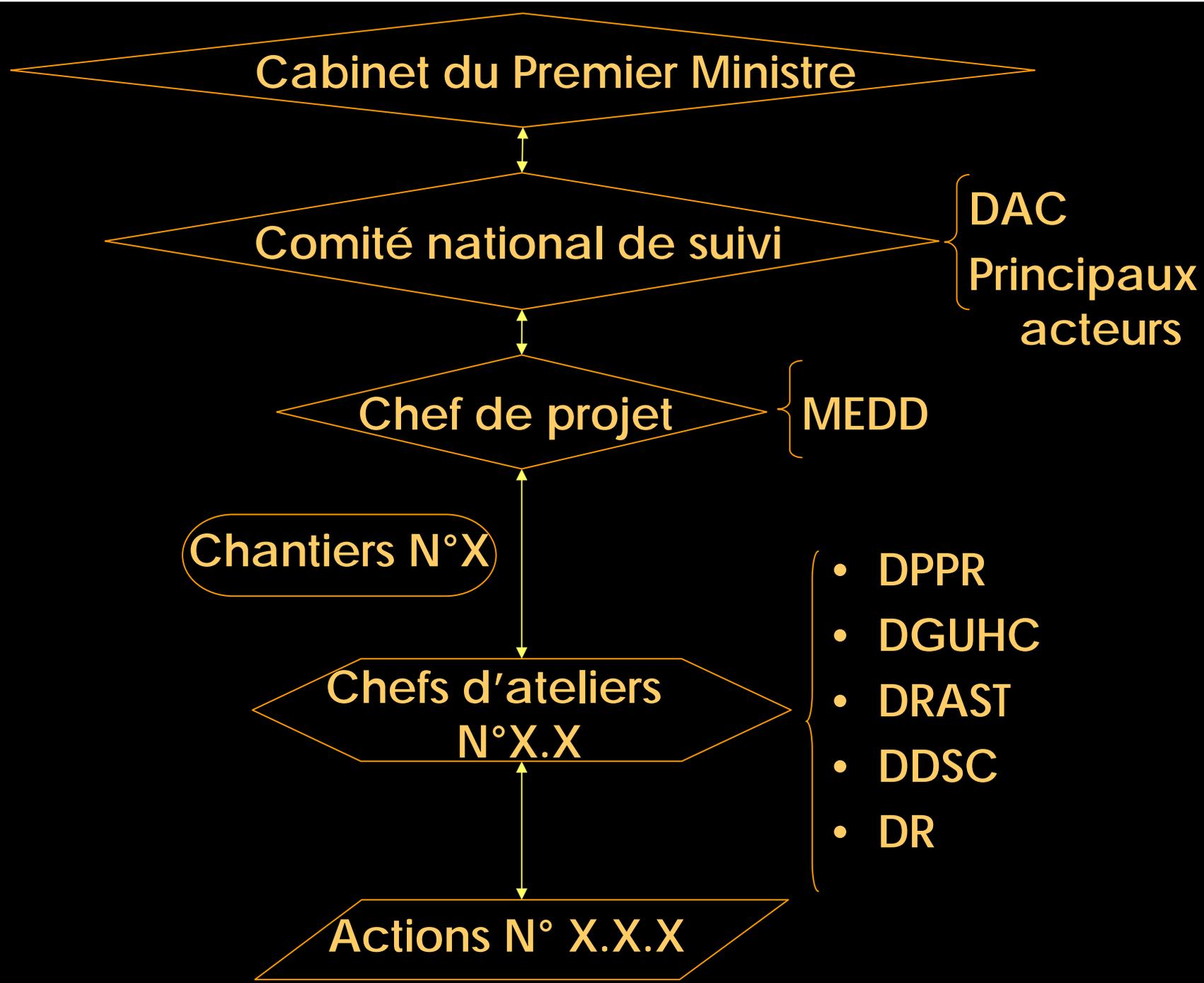
# Organisation du Plan Séisme

**Chantier N°1** : Approfondir la connaissance scientifique de l'aléa, du risque et mieux informer sur celui-ci

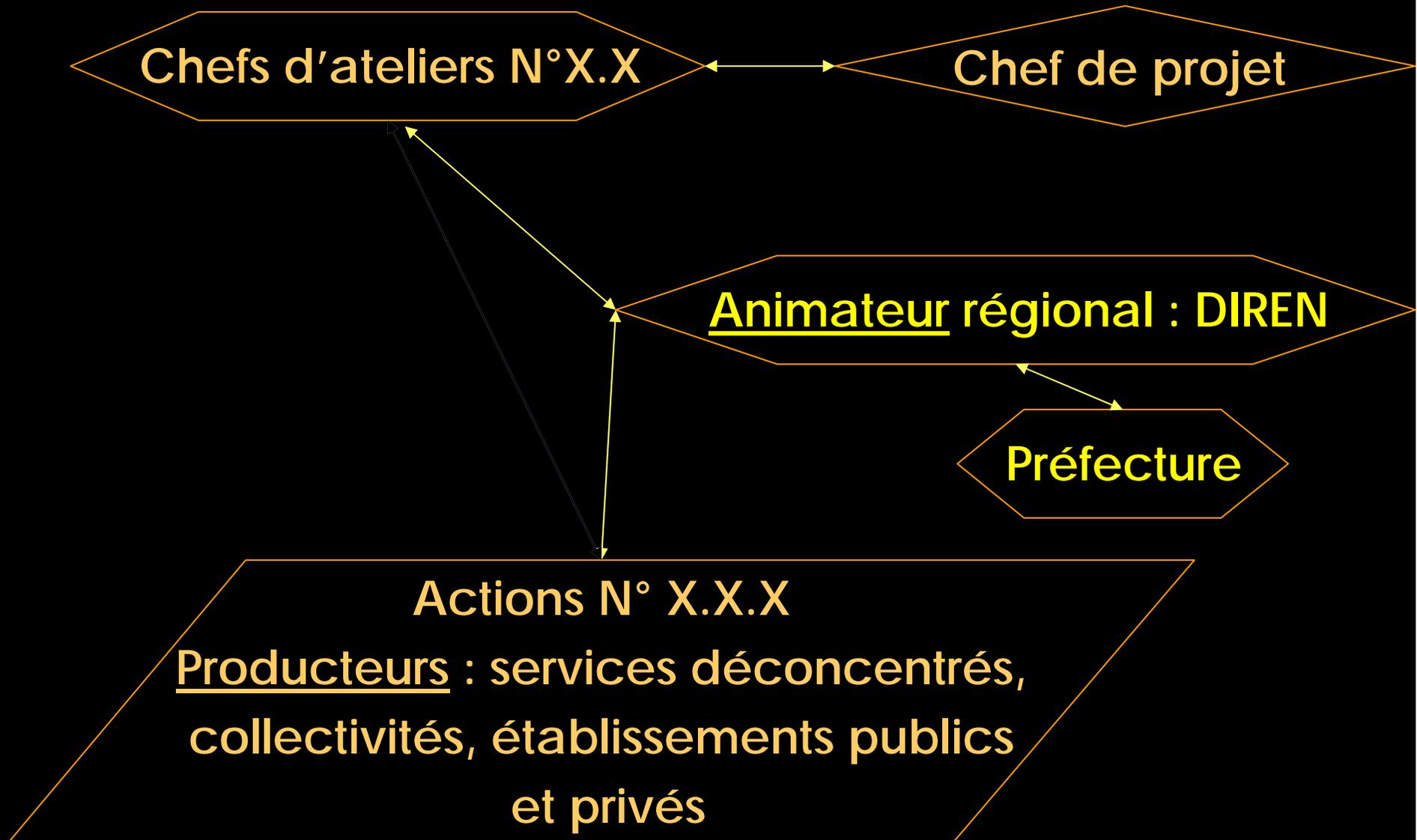
**Chantier N°2** : Améliorer la prise en compte du risque sismique dans les constructions

**Chantier N°3** : Concerter, coopérer et communiquer

**Chantier N°4** : Contribuer à la prévention du risque de tsunami



# Animations locales



# Chantier n°1

Approfondir la connaissance scientifique de l'aléa, du risque et mieux informer sur celui-ci

Formation	Information	Connaissance scientifique locale du risque	Capitalisation de la connaissance	Compréhension de l'aléa et du risque
<ul style="list-style-type: none"><li>• renforcement de la formation initiale et continue</li><li>• mise au point d'un label qualité ou d'une qualification</li><li>• élaboration de scénarios de crise sismique</li><li>• formations destinées aux collectivités</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• information des professionnels des nouvelles dispositions réglementaires</li><li>• éducation scolaire et information des habitants</li><li>• suivi de l'avancée du PNPRS</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• scénarios départementaux de risque sismique</li><li>• microzonage sismique sur les villes à fort risque (PPR séisme)</li><li>• éléments de prise en compte dans l'aménagement et le porter à connaissance</li><li>• garantie du contenu scientifique des PPR séisme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• base de données des caractéristiques du bâti, des diagnostics et des renforcements</li><li>• annuaire des organismes et personnes compétentes</li><li>• suivi départemental diagnostics et renforcements du bâti existant</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• cartographie des failles</li><li>• modélisation<ul style="list-style-type: none"><li>- séismes</li><li>- tsunamis</li></ul></li><li>• expériences pilotes de stations de surveillance</li><li>• étude des impacts humains, économiques, sociaux et sanitaires</li></ul>

# Chantier n°2

## Améliorer la prise en compte du risque sismique dans les constructions

Zonage Sismique	Nouvelles règles de construction Eurocode 8	Contrôle	Connaissance des enjeux . diagnostics . renforcements
<ul style="list-style-type: none"><li>révision du zonage sismique actuel<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; risque normal</li><li>&gt; risque spécial</li></ul></li><li>prise en compte du risque sismique dans les collectivités d'outre-mer hors DOM : Mayotte, Wallis, Futuna, N<sup>elle</sup> Calédonie</li><li>concertation, procédure réglementaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>bâti neuf</b><ul style="list-style-type: none"><li>&gt; diffusion document</li><li>&gt; accompagnement procédure EC8 règles simples</li></ul></li><li><b>bâti existant</b> conditions d'application : quand, comment, où,...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>attestations parasismiques :<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; permis de construire</li><li>&gt; certificats de conformité</li></ul></li><li>organisation des campagnes de contrôle<ul style="list-style-type: none"><li>- maisons individuelles -</li><li>bâtiments non résidentiels</li></ul></li><li>sanctions</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>diagnostics et renforcement du bâti existant</li><li>prise en compte du risque sismique pour les équipements intérieurs</li><li>recommandations pour la construction en centre ancien</li><li>bilan retour d'expérience</li></ul>

# Chantier n°3

## Concerter, coopérer et communiquer

### Indicateurs et valorisation

- promouvoir une prise en charge collective de la prévention parasismique
- valoriser les actions réalisées du Plan Séisme par communication adaptée à la cible visée

### Expertise

- disposer d'une expertise pour décider, après un fort séisme, de la réoccupation des bâtiments ainsi que des travaux de renforcement ou de démolition à réaliser

### Échelle Départementale

- coordonner les bases de données (inventaire du bâti, diagnostics, renforcements)
- mettre à disposition les documents de référence (information, formation, réglementation)
- conduire les études de connaissance du risque

### Collectivités Locales

- inciter à des projets de prévention pour réduire leur vulnérabilité (diagnostics et renforcements)
- inciter à des opérations programmées d'amélioration de l'habitat prenant en compte la réduction de la vulnérabilité

# Chantier n°4

## Contribuer à la prévention du risque de tsunami

### Sensibiliser

- informer et éduquer les populations exposées

### Alerter

- pouvoir alerter les autorités et la population

### Évaluer

- évaluer et cartographier le risque en Méditerranée et aux Antilles

## Actions devant être menées localement

- Formation professionnels, services publics : risque sismique et réglementation
- Information public et professionnels
- Scénarios départementaux de risque sismique (SDRS)
- Microzonages dans les villes
- Diagnostics et renforcements du bâti existant
- Constitution de bases de données du bâti
- Communication et valorisation des acteurs locaux du Plan Séisme
- Inciter et assister les collectivités à mener des actions de prévention du risque sismique et plus spécialement de réduction de la vulnérabilité

*Tremblement de terre du 11 juin 1909*

*25 - SALON - La Rue d'Avignon*

*Quartier de Marseille*

# Plan Séisme

## 2005-2010

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

